(EXTRAIT DE L'ARRETE D'OUVERTURE N°2026-24-CONC DU 10 JUIN 2026)

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

(AVANCEMENT DE GRADE)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime l'examen professionnel :

D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - SESSION 2027

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4ème échelon de ce grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Par ailleurs, les candidats sont autorisés, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, à subir les épreuves de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe au plus tôt un an avant de remplir les conditions pour figurer sur un tableau d'avancement, c'est-à-dire *au plus tard au 31 décembre 2028*.

Dates de retrait, de dépôt des candidatures et date de l'épreuve écrite

Période de retrait des dossiers d'inscription : 20 octobre 2026 au 25 novembre 2026
Date limite de dépôt des candidatures : 3 décembre 2026
Date des épreuves écrites : 18 mars 2027

L'épreuve écrite se déroulera le **18 mars 2027** dans le département de l'Eure à Val de Reuil et/ou Louviers et/ou Evreux. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation de prévoir d'autres centres d'examen pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. Ces derniers resteraient dans le département de l'Eure.

Modalités d'inscription

➢ **Retrait des dossiers d'inscription : du 20 octobre 2026 au 25 novembre 2026** :

❶ Les candidats doivent s'inscrire en priorité par voie électronique sur le site interne du Centre de Gestion de l'Eure.
Pour cela les candidats doivent réaliser une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : www.cdg27.fr (rubrique concours, Préinscription) ou par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr »[1],
Les candidats qui le souhaitent pourront effectuer leur préinscription directement à l'accueil du CDG 27[2],. Des postes informatiques seront mis à leur disposition s'ils ne disposent pas d'un accès internet ou s'ils préfèrent réaliser leur démarche en ligne sur place. Ils pourront y être accompagnés, si besoin, par des agents du Centre de Gestion, et ce aux horaires d'ouverture indiqués ci-après.
Attention : la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers[5], du dossier complété et signé, accompagné des pièces demandées.
❷ Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27[3],
❸ Soit en dernier ressort par voie postale[4] : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-après).

→Pour les demandes écrites de dossier : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes.

➢ **Retour des dossiers d'inscription : le 3 décembre 2026 dernier délai**.

❶ Soit par voie postale au Centre de gestion de l'Eure[3]
❷ **Soit par voie dématérialisée, les candidats pourront déposer leur dossier d'inscription** dûment complété et signé **dans leur espace sécurisé du site internet du cdg 27 : www.cdg27.fr. et clôturer leur inscription[1]**
❸ Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure[2]

Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone ou courriel. Aucun dossier transmis par courriel ne sera accepté.

MISE EN GARDE : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, pour les candidats choisissant le dépôt du dossier par voie postale, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, …), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG 27).

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service concours du CDG 27.

Pour information : Les candidats aux concours devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré.

Centre de Gestion 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex. **Horaires d'ouverture** : Du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 Le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30

[1] Minuit (clôture des inscriptions)
[2] Aux horaires d'ouverture (voir article 5)
[3] Aux horaires d'ouverture (voir article 5)
[4] Cachet de la poste faisant foi